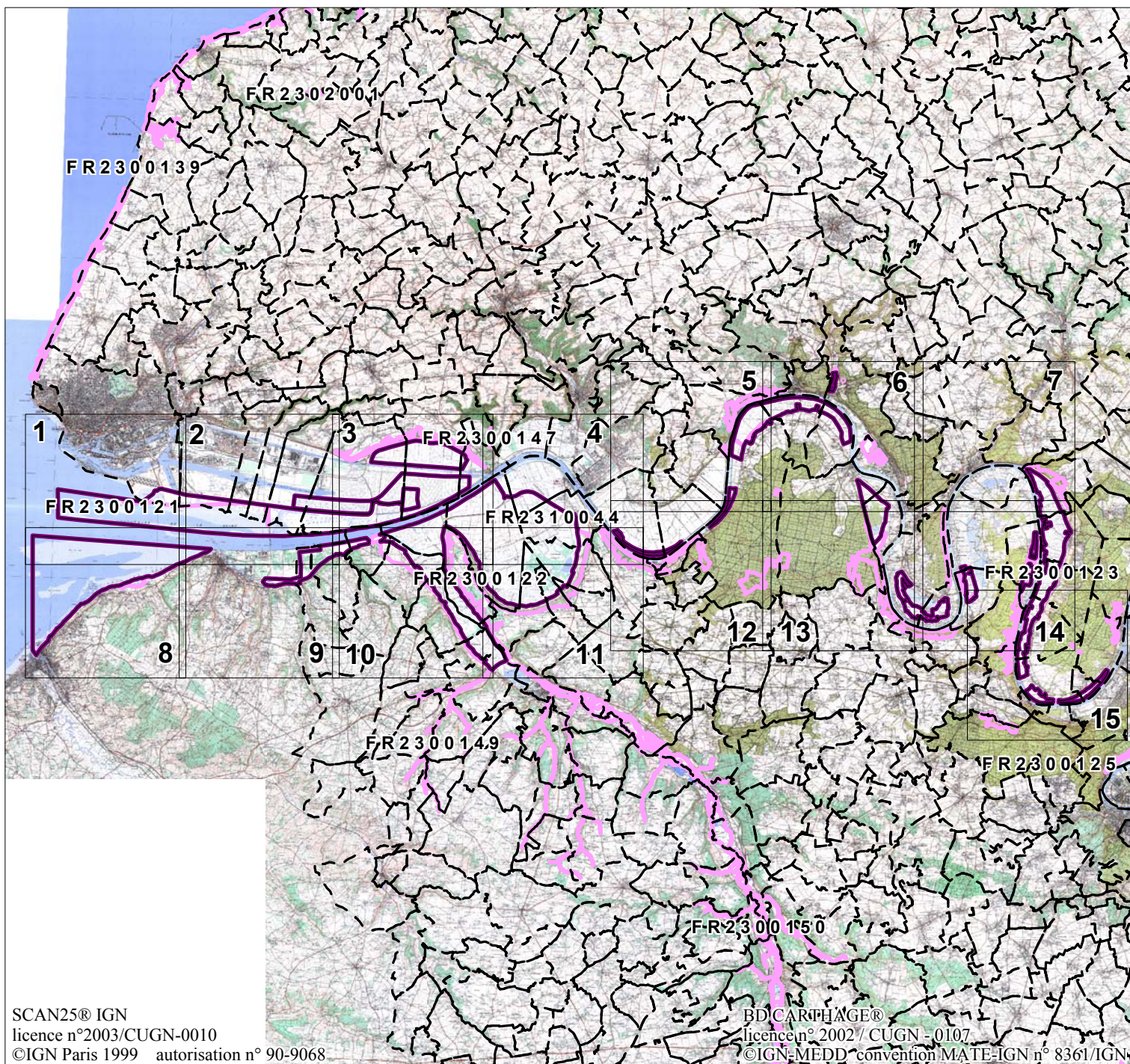


Tableau d'assemblage des cartes au 1 / 50 000 ème du site du réseau Natura 2000 n° FR2310044

cliquez sur l'un des carrés pour obtenir la carte au 1 / 50 000 ème correspondante

L'ESTUAIRE ET LES MARAIS DE LA BASSE SEINE (ZPS)



SCAN25® IGN
licence n°2003/CUGN-0010
©IGN Paris 1999 autorisation n° 90-9068
carte présentée au 1 / 240 000 ème

BD CARTHAGE®
licence n° 2002 / CUGN - 0107
©IGN-MEDD convention MATE-IGN n° 8361/IGN

tableau d'assemblage n° 23

0 12.5 25 km

L'ESTUAIRE ET LES MARAIS DE LA BASSE SEINE

Superficie (ha) : 18 587

Liste des communes concernées : ANNEVILLE-AMBOURVILLE, BARDOUVILLE, BERVILLE-SUR-MER, BOUQUELON, LA CERLANGUE, CONTEVILLE, FATOUVILLE-GRESTAIN, FIQUEFLEUR-ÉQUAINVILLE, FOULBEC, GONFREVILLE-L'ORCHER, HAUTOT-SUR-SEINE, LE HAVRE, HENOUVILLE, HEURTEAUVILLE, JUMIEGES, LA MAILLERAYE-SUR-SEINE, MARAIS-VERNIER, LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES, NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT, OUDALLE, PETIVILLE, QUEVILLON, QUILLEBEUF-SUR-SEINE, ROGERVILLE, SAHURS, SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF, SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE, SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE, SAINT-MAURICE-D'ÉTÉLAN, SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT, SAINT-OUEN-DES-CHAMPS, SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE, SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE, SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE, SAINT-THURIEN, SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, SAINT-WANDRILLE-RANÇON, SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE, SANDOUVILLE, TANCARVILLE, TOUTAINVILLE, VAL-DE-LA-HAYE, VATTEVILLE-LA-RUE, YVILLE-SUR-SEINE, communes du Calvados

Qualité et importance : La ZPS de l'estuaire et des marais de la basse Seine correspond à l'ensemble des zones humides de la vallée de Seine en aval de Rouen depuis Hautot sur Seine jusqu'à l'estuaire. Elle inclut également la basse vallée de la Risle et la partie marine du prisme estuarien jusqu'à la ligne Cap de la Hève – Trouville.

Très vaste, elle englobe une grande diversité de zones humides : marais alluvionnaires exploités par l'agriculture, tourbières, bois humides, roselières, marais estuariens, zones intertidales et milieux marins. La complémentarité de ces milieux, leur surface et leur situation sur la grande voie de migration ouest européenne permet l'accueil de milliers d'oiseaux, tant pour la migration, l'hivernage et la nidification, et ce malgré une pression anthropique très forte sur les milieux.

L'intérêt international est justifié par la présence d'espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux (39 espèces recensées) et le rôle pour les oiseaux migrateurs (80% des espèces françaises ont été observées dans la ZPS) :

- les espèces nicheuses

La diversité et la complémentarité fonctionnelle des milieux en présence permettent la nidification d'un nombre remarquable d'espèces qui se répartissent en fonctions des habitats et des secteurs :

- dans les prairies humides bocagères, site de nidification du râle des genêts dont les populations diminuent fortement partout en France, la pie-grièche écorcheur, la cigogne blanche, le courlis cendré,

- plus proche de l'estuaire, lorsque le parcellaire s'élargit, les prairies abritent la barge à queue noire, le vanneau huppé, l'échasse blanche,

- les roselières accueillent les nids de busard des roseaux et du butor étoilé, tous deux inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux, mais aussi des populations exceptionnelles de fauvettes paludicoles et de mésanges à moustaches. Lorsqu'un boisement se développe au sein des roselières, la gorge bleue et la bouscarle de Cetti viennent compléter la liste des espèces nicheuses.

- en bordure de plans d'eau, le martin pêcheur, le tadorne de Belon, la sarcelle d'été, les gravelots (grand, petit et à collier interrompu) et grèbes trouvent des sites favorables à leur nidification.

- les espèces migratrices et hivernantes

C'est sans doute l'estuaire au sens strict qui accueillent le plus d'espèces hivernantes au niveau des vasières, milieux aquatiques et prairies humides, avec plongeurs, avocettes, pluviers, bécasseaux, courlis, chevaliers gambette et combattant, aigrettes garzettes, spatules blanches, canards souchets, pilets, oies cendrées,... Le Marais Vernier, marais plus interne accueille également une grande quantité d'hivernants comme le butor, le hibou des marais et le faucon émerillon de l'annexe I, sarcelle d'hiver et canard colvert.

Par temps froid la ZPS accueille des espèces plus rares comme les harles piettes.

Enfin, elle constitue une halte migratoire pour certaines espèces exceptionnelles comme le balbuzard pêcheur, le pygargue à queue blanche ou la grande aigrette.

Vulnérabilité : La forte pression anthropique s'exerçant sur les marais constitue une menace pour la conservation des milieux naturels. Parmi les plus notables, il faut citer :

- l'évolution de l'agriculture avec le labour des prairies, le drainage, l'eutrophisation généralisée des milieux,
- les activités industrialo-portuaires dans l'estuaire proprement dit, la construction de Port 2000 et ses annexes a largement empiété sur les milieux naturels, mais aussi tout au long du fleuve (endiguements, zones industrielles,...)
- les carrières de granulats (boucles de Jumièges et d'Anneville) et de tourbe (Heurteauville)
- la chasse dont la pratique parfois excessive, notamment sur la rive droite de l'estuaire, compromet le rôle de halte migratoire pour certaines espèces par dérangement.

La désignation en ZPS permet de réduire certaines de ces pressions sur les milieux naturels, notamment par un meilleur contrôle des grands projets et une meilleure gestion de certains milieux. Elle ne pourra cependant pas suffire à résoudre l'ensemble des problèmes de conservation ; d'où la demande de l'Union Européenne de renforcer la protection par la mise en place d'une réserve naturelle sur une partie importante de l'estuaire.

Orientations de gestion : La limitation des activités industrialo-portuaires est applicable à l'ensemble de la ZPS.

Les objectifs de gestion sont à différencier en fonction des secteurs et des habitats :

- dans l'estuaire proprement dit, mise en place de la réserve naturelle et plan de gestion détaillé pour son territoire
- en dehors de la réserve, les objectifs de gestion adaptée aux oiseaux sont principalement :
 - la sauvegarde, voire la restauration, des prairies humides extensives
 - le maintien des éléments du paysage (haies, têtards, mares, bosquets,...)
 - le maintien et la sauvegarde des milieux de marais (roselières, étangs, marais tourbeux, bois humides,...)

Etat : classée par arrêté ministériel

Date d'état : 06/11/2002